

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INTERET GENERAL et MISE EN COMPATIBILITE DU PLUi, PAR DECLARATION DE PROJET N°1

Objet de l'enquête publique

En application des dispositions de l'arrêté n° U 2022/01 de M. le Président de la Communauté de communes Dronne et Belle en date du 03 octobre 2022, une enquête publique est ouverte sur le territoire de la communauté de communes Dronne et Belle aux fins de soumettre au public

- L'intérêt général de la déclaration de projet n°1
- La mise en compatibilité du PLUi avec ce projet.

La déclaration de projet soumise à l'enquête publique a pour objectif d'étendre sur 4,5 ha la zone naturelle de carrière (Nc) exploitée par la société SAS OMYA, située sur les communes de la Rochebeaucourt et Argentine et Sainte-Croix de Mareuil afin de permettre l'exploitation de la carrière Verdinas sur l'ensemble du périmètre d'exploitation défini par l'arrêté préfectoral n° 080808 du 21 mai 2008.

La déclaration de projet de PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale soumise à avis de l'Autorité Environnementale. L'évaluation environnementale figure dans le rapport de présentation de la déclaration de projet. L'avis de l'Autorité Environnementale et la réponse apportée par la communauté de communes figurent dans le dossier administratif de l'enquête publique.

Durée de l'enquête publique

L'enquête publique est ouverte sur le territoire de la communauté de communes Dronne et Belle pour une durée de 36 jours consécutifs,

du jeudi 27 octobre 2022 à 9H00 au jeudi 01 décembre 2022 à 17H00.

Siège de l'enquête publique

Le siège de l'enquête est établi dans les locaux de la Communauté de communes Dronne et Belle, situés à 139, rue d'Hippocrate - ZAE Pierre-Levée à 24310 Brantôme-en-Périgord. Les locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Consultation des dossiers et dépôt des observations

Durant la période de l'enquête publique, la totalité du dossier d'enquête sera consultable :

- en support papier, au siège de la Communauté de communes Dronne et Belle, à la mairie de la Rochebeaucourt et Argentine et à la mairie de Sainte-Croix de Mareuil, pendant les heures d'ouvertures habituelles de ces collectivités ;
- en support numérique sur le site internet de la communauté de communes Dronne et Belle : <https://dronneetbelle.fr/Enquetes-publiques.html>.

Le service urbanisme de la Communauté de communes Dronne et Belle se tient à la disposition du public pour tout renseignement relatif à ce dossier.

Toute personne peut formuler ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête, soit

- sur un des registres papier d'enquête mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans les mairies de la Rochebeaucourt et Argentine et Sainte-Croix-de Mareuil, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- par courrier postal, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
Enquête publique PLUi-Déclaration de projet n°1
Communauté de communes Dronne et Belle
139, rue d'Hippocrate
ZAE Pierre Levée
24310 Brantôme-en-Périgord
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@dronneetbelle.fr.

L'ensemble des observations émises seront consultables dans les meilleurs délais sur le site Internet de la communauté de communes Dronne et Belle. Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur

Le Tribunal administratif de Bordeaux a désigné par décision n°E22000088/33 en date du 22/08/2022 Madame Joëlle DEFORGE, en qualité de commissaire enquêteur. Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et lieux suivants :

Lieu	Date et heure des permanences
Communauté de communes Dronne et Belle (au siège), Brantôme-en-Périgord	Le jeudi 27 octobre 2022, de 9h à 12h
Sainte-Croix de Mareuil (mairie)	Le samedi 5 novembre 2022 de 9h à 12h
La Rochebeaucourt et Argentine (mairie)	Le lundi 14 novembre 2022, de 14h à 17h Le jeudi 01 décembre 2022, de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de la Communauté de communes Dronne et Belle, aux jours et horaires d'ouverture au public, ainsi que sur le site Internet de la communauté de communes Dronne et Belle, pendant une durée d'un an, à compter de leur réception.

Suite de l'enquête publique

A la suite de l'enquête publique, et après avoir été éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations émis lors de l'enquête, la déclaration de projet sera approuvée par le Conseil communautaire et emportera la mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme intercommunal en vigueur.

Publicité de l'enquête

Cet avis sera affiché notamment dans les mairies de la Rochebeaucourt et Argentine et de Sainte-Croix de Mareuil, au siège de la Communauté de communes Dronne et Belle, ainsi que sur les lieux de réalisation du projet. Cet avis sera également publié sur le site Internet de la Communauté de communes Dronne et Belle et dans les deux journaux suivants : Dordogne Libre et Sud-Ouest.